

## L'interopérabilité entre systèmes informatiques, c'est quoi?

Qu'est qu'on entend par « interopérabilité » des systèmes informatiques de santé ?

On définit généralement par l'interopérabilité des systèmes d'information de santé, la capacité des différents acteurs informatiques de comprendre et d'échanger des informations de façon commune dans le domaine des soins ou des services médicaux. La mise en œuvre d'une convergence des systèmes d'information de santé grâce à l'implémentation des référentiels d'interopérabilité est indispensable pour assurer la pérennité des activités de l'Agence eSanté.

L'Agence eSanté promeut cette interopérabilité en proposant une plateforme eSanté et des services respectant les différents standards, normes et bonnes pratiques européens et internationaux en accord aussi bien avec les spécificités luxembourgeoises que de la Grande Région. Le pôle d'interopérabilité de l'Agence eSanté participe à la mise en œuvre de l'interopérabilité entre la plateforme eSanté et ses utilisateurs, qu'ils soient patients, professionnels de santé, ou systèmes informatiques.

Vers une meilleure interopérabilité  
des systèmes

En 2015, avec le lancement en phase pilote du Dossier de Soins Partagé (DSP), une première version du cadre d'interopérabilité, en constante élaboration depuis la créa-

tion de l'Agence, a pu être implémentée dans la pratique. Ainsi, les premiers retours d'expérience y afférents, associés aux travaux déjà en cours, permettent et permettront à l'Agence eSanté de compléter ce cadre d'interopérabilité et de proposer de nouveaux services dans le futur à partir de la plateforme.

En parallèle, il est suggéré qu'une démarche d'évaluation de la maturité de l'informatisation des systèmes d'information hospitaliers et du DSP soit conduite à l'avenir, via une expertise suivant la procédure d'analyse «HIMSS EMRAM» (Healthcare Information and Management Systems Society - Electronic Medical Record Adoption Model).<sup>(1)</sup>

En outre, un serveur de terminologies multi-domaines sera également proposé sous peu, en tant que service complémentaire à tout acteur intéressé, afin de garantir une meilleure gestion des terminologies dans le domaine de la santé.

L'interopérabilité joue un rôle important dans tous les services proposés par la plateforme eSanté, et plus particulièrement au sein des nouveaux projets comme la e-Préscription et la e-Facturation, tous les deux souhaités par la Caisse Nationale de Santé.

Partenariat et participation  
dans le domaine de l'interopérabilité

L'interopérabilité va au-delà des frontières du Grand-

Duché pour promouvoir la prise en charge des patients dans un contexte de mobilité toujours croissante. Ainsi, l'Agence eSanté noue régulièrement des partenariats de collaboration avec d'autres pays; ainsi, par exemple, un « Memorandum of Understanding » a été conclu avec le Portugal. L'Agence eSanté a aussi des discussions et des échanges réguliers avec des partenaires européens et extra européens, à l'instar de l'Autriche, la France, la Belgique, la Suisse, le Mali, etc.

De plus, le pôle interopérabilité participe aux programmes européens comme epSOS, EX-PAND, eSENS, visant à promouvoir le large déploiement de services e-santé transfrontaliers. Dans cet objectif, l'Agence profitera du serveur de terminologies qu'elle s'est procuré récemment, afin d'utiliser les référentiels sémantiques permettant la codification uniformisée des informations échangées entre Etats membres.

Le pôle interopérabilité de l'Agence eSanté participe également à des événements européens et internationaux autour de l'interopérabilité afin de profiter des expériences de ses partenaires et de nouer de nouveaux liens. C'est aussi l'occasion de promouvoir les travaux faits au niveau national dans l'ambition de positionner le Luxembourg dans

les premiers rangs sur la carte internationale de l'interopérabilité. Le IHE-Europe Connectathon organisé par l'Agence eSanté pour compte de IHE-Europe en avril 2015 au Luxexpo en illustre un parfait exemple. Cet événement de référence annuel organisé autour des tests d'interopérabilité dans le domaine des systèmes d'information de la santé a réuni lors de son édition 2015 pas moins de 80 entreprises venant de 21 pays différents. Depuis quelques années l'Agence eSanté participe elle-même avec succès à cette séance de test à grande échelle. ■

<sup>(1)</sup> HIMSS (Healthcare Information and Management Systems Society) est une organisation sans but lucratif, axée sur l'amélioration de la santé grâce aux systèmes d'information (SI).

HIMSS propose depuis plusieurs années un modèle d'évaluation de l'adoption des dossiers médicaux électroniques dans les établissements hospitaliers. Le modèle d'évaluation (« Electronic Medical Record Adoption Model - EMRAM») de HIMSS prévoit l'étude du niveau de déploiement des systèmes d'information hospitaliers (SIH) sur 8 niveaux (0 à 7) selon le degré d'intégration de l'informatisation des soins et des processus au sein de l'hôpital.

La classification permet à l'établissement de se positionner par rapport à une échelle de maturité des SIH EMRAM et de se comparer sur des métriques avec d'autres établissements équivalents. La méthode étant internationale, le benchmarking peut se faire par rapport à des établissements transfrontaliers également. En interne, la classification est un outil de prise de décision stratégique en vue d'amélioration du système d'information, sur l'aspect technique, et des services rendus aux utilisateurs.

